



**DEMANDE D'AUTORISATION relative à L'OUVERTURE  
D'UNE BUVETTE TEMPORAIRE à l'occasion d'une FETE,  
FOIRE, MANIFESTATION...**

**Demande à remplir et à déposer en Mairie de Bouzy (ou par fax :  
03.26.57.70.79 ou par mail : [mairie@bouzyenchampagne.com](mailto:mairie@bouzyenchampagne.com))  
au plus tard 15 jours avant la date fixée.**

Je soussigné(e) .....

Adresse personnelle : .....

Numéro de téléphone : .....

Agissant en tant que : ..... de l'Association : .....

Adresse de l'association : .....

(Pour les associations sportives agréées par la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, sous le N° ..... le .....) )

Ai l'honneur de solliciter l'autorisation de tenir une buvette de :

1 ère catégorie

2ème catégorie

**Objet de la manifestation :** .....

Date : ..... Horaires : de ..... h ..... à ..... h .....

Date : ..... Horaires : de ..... h ..... à ..... h .....

Emplacement exact : .....

Adresse : .....

Je m'engage à respecter toutes les obligations résultant de l'autorisation que vous voudrez bien m'accorder notamment dans les domaines de protection des mineurs contre l'alcoolisme et de la répression de l'ivresse publique.

Je m'engage à n'apporter aucune gêne à la tranquillité du voisinage.

Je déclare ne pas être justiciable des articles L.3336-1, L.3336-2 et L.3336-3 du code de la santé publique et que le débit de boissons susmentionné répond aux dispositions législatives et réglementaires relatives aux zones protégées.

Fait à Bouzy, le .....

Signature et Tampon de l'association ou du demandeur

**Textes de référence :**

- Code de la Santé Publique : Art L 3321-1 à L 3355-8
- Décret n° 2001-1070 du 12 novembre 2001 relatif aux dérogations temporaires d'ouverture des débits de boissons dans les installations sportives.

**Buvette 1<sup>ère</sup> CATEGORIE :** Boissons sans alcool : eaux minérales, jus de fruits, limonades, sirop, infusions...

**Buvette 2<sup>ème</sup> CATEGORIE :** Boissons fermentées non distillées : vins, bières, cidres, champagne, poirés, hydromels, vins doux naturels, crème de cassis, jus de fruit ou de légumes fermentés comportant 1,2 à 3 degrés d'alcool.